

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: 155 00 01330-10X85VFP
155 00 01340-12X105VFP
155 00 01350-16X120VFP

Dénomination ANCRAGE CHIMIQUE EN FIOLE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination Ancre chimique en flacon de verre à percussion
supplémentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale Meccanocar Italia S.r.l.
Adresse Via San Francesco, 22
Localité et Etat 56033 Capannoli (PI)
Italy
Tél. +39 0587 609433
Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de données de sécurité. moreno.meini@meccanocar.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification et indication de danger:
Sensibilisation cutanée, catégorie 1

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

ANCRAGE CHIMIQUE EN FIOLE

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Attention

Mentions de danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence:

P280 Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Contient: PEROXYDE DE BENZOILE
 ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL
 ETHYLENE DIMETHACRYLATE

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL		
CAS 27813-02-1	8 ≤ x < 9	Eye Irrit. 2 H319, Skin Sens. 1 H317
CE 248-666-3		
INDEX -		
N° Reg. 01-2119490226-37-XXXX		
ETHYLENE DIMETHACRYLATE		
CAS 97-90-5	8 ≤ x < 9	STOT SE 3 H335, Skin Sens. 1 H317
CE 202-617-2		
INDEX 607-114-00-5		

ANCRAGE CHIMIQUE EN FIOLE

N° Reg. 01-2119965172-38-XXXX

PEROXYDE DE BENZOILE

CAS 94-36-0

$2 \leq x < 2,5$

Self-react. B H241, Eye Irrit. 2 H319, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 1 H410 M=1

CE 202-327-6

INDEX -

N° Reg. 01-2119511472-50-XXXX

N-METHYL-2-PYRROLIDONE

CAS 872-50-4

$0,5 \leq x < 0,6$

Repr. 1B H360D, Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335

CE 212-828-1

INDEX 606-021-00-7

N° Reg. 01-2119472430-46-XXXX

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas de difficultés respiratoires, appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Consulter aussitôt un médecin. Provoquer les vomissements uniquement sur instructions du médecin. Ne rien administrer par voie orale si la personne a perdu connaissance.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS**

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE**

Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Garantir un système de mise à terre approprié pour les installations et pour les personnes. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les éventuels poussières, vapeurs ou aérosols. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Se laver les mains après utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver dans un lieu aéré et sec, loin de sources d'amorçage. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Maintenir le produit dans des conteneurs clairement étiquetés. Éviter le réchauffement. Éviter les chocs violents. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Références Réglementation:

ANCRAGE CHIMIQUE EN FIOLE

ESP	España	LÍMITES DE EXPOSICIÓN PROFESIONAL PARA AGENTES QUÍMICOS EN ESPAÑA 2019 (INSST)
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Third edition, published 2018)
ITA	Italia	DIRETTIVA (UE) 2017/164 DELLA COMMISSIONE del 31 gennaio 2017
NOR	Norge	Fastsatt av Arbeids- og sosialdepartementet 21. august 2018 med hjemmel i lov 17. juni 2005 nr. 62 om arbeidsmiljø, arbeidstid, stillingsvern mv. (arbeidsmiljøloven) § 1-3, § 1-4 og § 4-5
PRT	Portugal	Ministério da Economia e do Emprego Consolida as prescrições mínimas em matéria de protecção dos trabalhadores contra os riscos para a segurança e a saúde devido à exposição a agentes químicos no trabalho - Diário da República, 1.ª série - N.º 111 - 11 de junho de 2018
EU	OEL EU	Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 91/322/CEE.

ETHYLENE DIMETHACRYLATE

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,139	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,014	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	1,6	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,16	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	57	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,239	mg/kg

Santé –**Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				0,83 mg/kg bw/d				
Inhalation				1,45 mg/m3				2,45 mg/m3
Dermique				0,83 mg/kg bw/d				1,3 mg/kg bw/d

ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC

Valeur de référence en eau douce	0,904	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,904	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	6,28	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	6,28	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	10	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,727	mg/kg

Santé –**Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				2,5 mg/kg bw/d				
Inhalation				8,8 mg/m3				14,7 mg/m3
Dermique				2,5 mg/kg bw/d				4,2 mg/kg bw/d

N-METHYL-2-PYRROLIDONE**Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h	STEL/15min	Notes / Observations
------	------	--------	------------	----------------------

ANCRAGE CHIMIQUE EN FIOLE

		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	40	10	80	20	PEAU
WEL	GBR	40	10	80	20	PEAU
VLEP	ITA	40	10	80	20	PEAU
TLV	NOR	20	5	80	20	PEAU
VLE	PRT	40	10	80	20	PEAU
OEL	EU	40	10	80	20	PEAU

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC		
Valeur de référence en eau douce		0,25 mg/l
Valeur de référence en eau de mer		0,025 mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce		1,09 mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer		0,109 mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP		10 mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre		0,07 mg/kg

Santé –

Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				0,85 mg/kg bw/d				
Inhalation			4,5 mg/m3	3,6 mg/m3			40 mg/m3	14,4 mg/m3
Dermique				2,4 mg/kg bw/d				4,8 mg/kg bw/d

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

ANCRAGE CHIMIQUE EN FIOLE**PROTECTION DES YEUX**

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

ETHYLENE DIMETHACRYLATE

Matériau des gants: caoutchouc nitrile

EN 374

Convient comme protection contre les projections.

Matériau des gants: caoutchouc butyle

Temps de percée: 60 min

Épaisseur du gant: 0,3 mm

ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL

Gants en caoutchouc nitrile

Informations supplémentaires: convient comme protection contre les éclaboussures.

Matériau: gants en caoutchouc butyle (épaisseur minimum 0,3 mm)

Temps de percée: 480 min

Ligne directrice: EN 374

PEROXYDE DE BENZOILE

Protection des mains: gants (caoutchouc nitrile, néoprène) testés EN374.

N-METHYL-2-PYRROLIDONE

Gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374)

Matériaux appropriés également avec contact direct prolongé (Recommandé: indice de protection 6, correspondant à > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur du revêtement 0,7 mm

Matériaux appropriés pour un contact à court terme (recommandé: au moins indice de protection 2, correspondant à > 30 minutes de temps de percée selon EN 374)

caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de revêtement de 0,4 mm

caoutchouc chloroprène (CR) - épaisseur du revêtement 0,5 mm

Remarque supplémentaire: les spécifications sont basées sur des tests, des données de la littérature et des informations des fabricants de gants ou dérivent de substances similaires par analogie. En raison de nombreuses conditions (par exemple la température), il convient de considérer que l'utilisation pratique d'un gant de protection chimique dans la pratique peut être beaucoup plus courte que le temps de percée déterminé lors des tests. Le istruzioni per l'uso del produttore devono essere osservate a causa della grande varietà di tipi.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique	liquide
Couleur	jaunâtre
Odeur	semblable à l'ester
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible
Point initial d'ébullition	240 °C
Intervalle d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	110 °C
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	Pas disponible
Solubilité	non-miscible à l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible
Propriétés explosives	non explosif
Propriétés comburantes	Pas disponible

9.2. Autres informations

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

N-METHYL-2-PYRROLIDONE

Se décompose à une température supérieure à 300°C/572°F. Dissout différentes matières plastiques.

Au contact de l'air, s'oxyde lentement et produit des hydroperoxydes. Entièrement miscible à l'eau avec réaction neutre ou légèrement basique. Ne corrode pas les métaux communs.

10.2. Stabilité chimique

N-METHYL-2-PYRROLIDONE

Reste stable jusqu'à 315°C/599°F.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le produit peut réagir violemment au contact de l'eau.

ETHYLENE DIMETHACRYLATE

La polymérisation dégagée par la chaleur peut se produire en présence de substances formant des radicaux (par exemple des peroxydes), des substances réductrices et / ou des ions de métaux lourds.

ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL

La polymérisation dégagée par la chaleur peut se produire en présence de substances formant des radicaux (par exemple des peroxydes), des substances réductrices et / ou des ions de métaux lourds.

PEROXYDE DE BENZOILE

Température de décomposition: commence à 105 ° C. Décomposition dangereuse, risque d'explosion.

N-METHYL-2-PYRROLIDONE

Peut réagir dangereusement avec: forts oxydants,acides forts.

Réaction exothermique. Réagit avec les acides forts et les alcalis.

10.4. Conditions à éviter

Éviter le réchauffement. Éviter toute infiltration d'eau ou d'humidité dans les conteneurs.

ETHYLENE DIMETHACRYLATE

Le produit est normalement fourni sous une forme stabilisée. Si la durée de stockage autorisée et / ou la température de stockage sont dépassées, le produit peut polymériser avec l'évolution de la chaleur.

ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL

Le produit est normalement fourni sous une forme stabilisée. Si la durée de stockage autorisée et / ou la température de stockage sont dépassées, le produit peut polymériser avec l'évolution de la chaleur.

PEROXYDE DE BENZOILE

Températures supérieures à 30 ° C. Tenir à l'écart de la chaleur et des autres causes d'incendie (risque de décomposition exothermique). Protéger de la lumière. Protéger du gel. Risque d'explosion dû à un choc, une friction, un incendie ou d'autres sources d'ignition.

N-METHYL-2-PYRROLIDONE

Évitez toutes les sources d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues.

10.5. Matières incompatibles

ETHYLENE DIMETHACRYLATE

Peroxydes, amines, composés soufrés, ions de métaux lourds, alcalis, agents réducteurs et agents oxydants. Acides minéraux. Initiateurs de radicaux libres.

ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL

Peroxydes, amines, composés soufrés, ions de métaux lourds, alcalis, agents réducteurs et agents oxydants. Initiateurs de radicaux libres. Acide minéral.

PEROXYDE DE BENZOILE

Agents oxydants puissants, réducteurs puissants, acides, bases, composés soufrés, composés de métaux lourds, métaux lourds, rouille, cendres, poudres.

N-METHYL-2-PYRROLIDONE

Incompatible avec: soufre,sulfure de carbone,substances oxydantes,aluminium,métaux.Matériaux non compatibles: caoutchoucs naturels,matériaux plastiques.

Bases, acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

PEROXYDE DE BENZOILE

Par décomposition thermique, formation de radicaux libres très réactifs.

Décomposition thermique des produits inflammables et toxiques: dioxyde de carbone (CO₂), acide benzoïque, benzène, benzoate de phényle, diphenyle.

N-METHYL-2-PYRROLIDONE

Peut dégager: oxydes d'azote,oxydes de carbone.

Gaz / vapeurs toxiques.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

ANCRAGE CHIMIQUE EN FIOLE

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables**N-METHYL-2-PYRROLIDONE**

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

POPULATION: ingestion de nourriture ou d'eau contaminés; inhalation air ambiant.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**N-METHYL-2-PYRROLIDONE**

Aucun cas d'intoxication aiguë ou chronique, ni aucun cas de sensibilisation, n'a été observé. Sur des volontaires, l'application cutanée répétée a provoqué un érythème modéré ou transitoire. Les expérimentations effectuées par voie orale et inhalatoire sur rats et souris n'ont fait apparaître aucun effet tératogène à des doses non embryotoxiques. Non mutagène au test d'Ames.

Effets interactifs**N-METHYL-2-PYRROLIDONE**

La substance renforce la perméabilité cutanée de nombreuses autres substances.

TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

LD50 (Oral) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

LD50 (Dermal) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

ETHYLENE DIMETHACRYLATE

Méthode: "Évaluation de la sécurité des produits chimiques dans les aliments, les médicaments et les cosmétiques, FDA"

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 8300 mL / kg pc

Méthode: OCDE 402

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50 > 2000 mg / kg pc

ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL

Méthode: OCDE 401

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Crj: CD (SD); mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 > = 2000 mg / kg pc

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (mâle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50 > 5000 mg / kg pc

ANCRAGE CHIMIQUE EN FIOLE**PEROXYDE DE BENZOILE**

Méthode: OCDE 401

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (ICR; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: Non classé

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (albinos spartiate; mâle)

Voie d'exposition: Inhalation (poussière)

Résultats: Non classé

N-METHYL-2-PYRROLIDONE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 401

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 4150 mg / kg pc

Méthode: OCDE 403

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (aérosol)

Résultats: CL50 > 5,1 mg / L d'air

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 402

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50 > 5000 mg / kg pc

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Aucune des réponses aux critères de classification de la classe de danger

ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL

Méthode: Évaluation du produit de produits chimiques dans l'alimentation, la médecine et les cosmétiques pour le personnel de la Division de pharmacologie, FDA acc. à Draize

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

PEROXYDE DE BENZOILE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 404

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (Nouvelle-Zélande, albinos)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

N-méthyl-2-pyrrolidone

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 404

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (albinos)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

ANCRAGE CHIMIQUE EN FIOLE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ETHYLENE DIMETHACRYLATE

Méthode: selon l'évaluation de la sécurité des produits chimiques dans les aliments, les médicaments et les cosmétiques, FAD Draize (1959)

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: non irritant

ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL

Méthode: Évaluation de la sécurité des produits chimiques dans les aliments, les médicaments et les cosmétiques par le personnel de la Division de pharmacologie, FDA acc. à Draize

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: Catégorie 2B (légèrement irritant pour les yeux)

PEROXYDE DE BENZOILE

Méthode: US FDA, 21 CFR, Part 191, Test des substances dangereuses pour les irritants oculaires

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: légèrement irritant

N-METHYL-2-PYRROLIDONE

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 405

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: Catégorie 2 (irritant pour les yeux)

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Sensibilisant pour la peau

ETHYLENE DIMETHACRYLATE

Méthode: OCDE 406

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (CBA; femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: Catégorie 1B (indication du potentiel sensibilisant cutané)

ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 429

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (CBA / Ca; femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non sensibilisant

PEROXYDE DE BENZOILE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 429

Fiabilité: 1

ANCRAGE CHIMIQUE EN FIOLE

Espèce: Souris (CBA / Ca, CBA / JHsd; femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: Catégorie 1 (sensibilisation cutanée)

N-METHYL-2-PYRROLIDONE

Méthode: OCDE 429
Fiabilité: 2
Espèce: Souris (CBA; femelle)
Voie d'exposition: cutanée
Résultats: non irritant

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ETHYLENE DIMETHACRYLATE

Méthode: test in vitro OCDE 473
Fiabilité: 1
Espèce: humaine
Résultats: positifs avec et sans activation métabolique
Méthode: test OCDE 474 in vivo
Fiabilité: 1
Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs

ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL

Méthode: test in vitro OCDE 476
Fiabilité: 1
Espèce: hamster chinois
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique
Méthode: test OCDE 474 in vivo
Fiabilité: 1
Espèce: Souris (NMR1; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs

PEROXYDE DE BENZOILE

Méthode: test in vitro OCDE 476
Fiabilité: 1
Espèce: Cellules de lymphome de souris
Résultats: négatifs
Méthode: test OCDE 474 in vivo
Fiabilité: 1
Espèce: Souris (ICR; mâle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs

N-METHYL-2-PYRROLIDONE

Méthode: test in vitro OCDE 476
Fiabilité: 1
Espèce: hamster chinois
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique
Méthode: test OCDE 474 in vivo
Fiabilité: 1
Espèce: Souris (NMR1; mâle / femelle)

ANCRAGE CHIMIQUE EN FIOLE

Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ETHYLENE DIMETHACRYLATE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 451
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation
Résultats: NOAEC > = 2,05 mg / L d'air

ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 451
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Inhalation
Résultats: négatifs

N-METHYL-2-PYRROLIDONE

Méthode: EPA OTS 798.3300
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs, NOAEL = 5000 ppm

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

PEROXYDE DE BENZOILE

Méthode: OCDE 422
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: NOAEL (fertilité) = 500 mg / kg
Méthode: OCDE 414
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Sprague-Dawley)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs, NOAEL (développement) = 300 mg / kg pc / jour

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

ETHYLENE DIMETHACRYLATE

Méthode: Équivalent ou similaire au test combiné OCDE de dosage à doses répétées et de toxicité pour la reproduction / le développement (protocole précurseur du GL 422)
Fiabilité: 1
Espèce: Rat (Crj: CD (SD); mâle / femelle)
Voie d'exposition: Orale
Résultats: négatifs, NOAEL (fertilité) > = 1000 mg / kg pc / jour

ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL

ANCRAGE CHIMIQUE EN FIOLE

Méthode: OCDE 416

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs, NOAEL (fertilité) = 400 mg / kg pc / jour

N-METHYL-2-PYRROLIDONE

Méthode: OCDE 416

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs, NOAEL (fertilité) = 160 mg / kg pc / jour

Effets néfastes sur le développement des descendants

ETHYLENE DIMETHACRYLATE

Méthode: OCDE 414

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs, NOAEL (développement) = 100 mg / kg pc / jour

ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (CrI: CDBR)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: NOAEC (développement) = 8,44 mg / L d'air

N-METHYL-2-PYRROLIDONE

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs, NOAEL (développement) = 55 mg / kg pc / jour

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLÉS - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

ETHYLENE DIMETHACRYLATE

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

PEROXYDE DE BENZOILE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

ANCRAGE CHIMIQUE EN FIOLE**N-METHYL-2-PYRROLIDONE**

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

Organes cibles

ETHYLENE DIMETHACRYLATE

Voies respiratoires

N-METHYL-2-PYRROLIDONE

Naso

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Aucune des réponses aux critères de classification de la classe de danger

ETHYLENE DIMETHACRYLATE

Méthode: OCDE 422

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Crj: CD (SD); mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs, NOAEL = 100 mg / kg pc / jour

Méthode: OCDE 413

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: NOAEC = 100 ppm

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (C3H / HeNHsd; mâle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: NOAEL = 100 mg / kg pc / jour

ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Wistar)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non indiqués

PEROXYDE DE BENZOILE

Méthode: OCDE 451

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (B6C3F1; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: NOAEL > 833 mg / kg pc / jour

N-méthyl-2-pyrrolidone

Méthode: OCDE 408

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Crj: CD BR; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL = 3000 ppm

Méthode: OCDE 413

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (aérosol)

ANCRAGE CHIMIQUE EN FIOLE

Résultats: NOAEC = 0,5 mg / L d'air
 Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 410
 Fiabilité: 2
 Espèce: Lapin (albinos; mâle)
 Voie d'exposition: Orale
 Résultats: NOAEL = 826 mg / kg pc / jour

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

RUBRIQUE 12. Informations écologiques**12.1. Toxicité**

ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER

AVEC PROPANE-1, 2-DIOL

LC50 - Poissons	493 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	143 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	97,2 mg/l/72h
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	97,2 mg/l/72h
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	97,2 mg/l

ETHYLENE DIMETHACRYLATE

LC50 - Poissons	15,95 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	44,9 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	17,3 mg/l/72h
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	6,93 mg/l/72h
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	6,93 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

ETHYLENE DIMETHACRYLATE

Facilement dégradable dans l'eau, 69% en 28 jours.

ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL

Réglable rapidement dans la pièce, 81% en 28 jours.

PEROXYDE DE BENZOILE

Réglable rapidement dans la pièce, 68% en 28 jours.

N-méthyl-2-pyrrolidone

Facilement dégradable dans l'eau, 73% en 28 jours.

N-METHYL-2-PYRROLIDONE

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

N-METHYL-2-PYRROLIDONE

Coefficient de répartition
 : n-octanol/eau -0,46

12.4. Mobilité dans le sol

N-METHYL-2-PYRROLIDONE

Coefficient de répartition

: sol/eau

1,32

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

ETHYLENE DIMETHACRYLATE

Les déchets sont dangereux. Il doit être éliminé conformément aux réglementations suivantes consultation des autorités locales compétentes et de l'entreprise d'élimination dans un structure appropriée et autorisée.

ACIDE MÉTHACRYLIQUE, MONOESTER AVEC PROPANE-1, 2-DIOL

Les déchets sont dangereux. Le doit être éliminé conformément à la réglementation après avoir consulté les autorités locales concernées et la société d'élimination dans une installation appropriée et autorisée. Conditions strictement contrôlées lors de l'élimination ou du traitement de l'air, des eaux usées et des déchets. Ne pas ajouter d'eaux usées dans une station d'épuration biologique Apportez des eaux usées contenant de l'AOX pour une élimination professionnelle. Le nombre de documents de bureau conformément à la liste européenne des types de déchets (décision sur la liste des types de ponts de l'UE 2000/532 / CE) en collaboration avec l'entreprise d'élimination / production «autorité officielle.

PEROXYDE DE BENZOILE

Ne jetez pas de déchets dans les égouts. Jeter le produit par incinération après dilution dans un solvant inflammable approprié (conformément aux périodes locales et nationales). La quantité d'oxygène actif doit être inférieure à 1%.

N-méthyl-2-pyrrolidone

Incinérer dans une usine d'incinération appropriée, en respectant les réglementations des autorités locales.

Il n'est pas possible de spécifier un code de déchet conforme au catalogue européen des déchets (CEE), en raison de la dépendance à l'utilisation.

Le code des déchets conformément au catalogue européen des déchets (CEE) doit être spécifié en collaboration avec l'agence / le producteur / les autorités d'élimination.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU

Pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas applicable

14.4. Groupe d'emballage

Pas applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE
: Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Produit

ANCRAGE CHIMIQUE EN FIOLE

Point 3

Substances contenues

Point 30-71-72 N-METHYL-2-PYRROLIDONE N°
Reg.: 01-2119472430-46-XXXX

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

N-METHYL-2-PYRROLIDONE

N° Reg.: 01-2119472430-46-XXXX

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

:

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange / des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Self-react. B Substance autoréactive ou mélange autoréactif, catégorie B
Repr. 1B Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B
Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, catégorie 2

ANCRAGE CHIMIQUE EN FIOLE

Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
H241	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH014	Réagit violemment au contact de l'eau.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)

ANCRAGE CHIMIQUE EN FIOLE

14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)

15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)

16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition

- Handling Chemical Safety

- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)

- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology

- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition

- Site Internet IFA GESTIS

- Site Internet Agence ECHA

- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP, sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12.

Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.